COALITION OF | CANADIAN ENERGY TRUSTS

COALITION DES | FIDUCIES DE L'ÉNERGIE DU CANADA

House of Commons Standing Committee on Finance
Study on Income Trusts
1 February 2007

Chambre des Communes Comité Permanent des Finances
Étude sur les fiducies de revenue
1 février 2007

Presentation Materials
Documents de présentation

Table of Contents

Canadian Energy Trusts: An Integral Component of the Canadian Oil and Gas Industry 2

Les fiducies énergétiques canadiennes : Partie intégrante de l'industrie canadienne du pétrole et du gaz 8

Backgrounder: Foreign Ownership of Energy Sector 15

Document d'information: La propriété étrangère dans le secteur de l'énergie 15

Backgrounder: Tax Revenue Derived from Foreign-Owned Energy Assets 16

Document d'information: Recettes fiscales provenant d'actifs appartenant à des étrangers dans le secteur de l'énergie 16

Backgrounder: The Myth of Tax Leakage 17

Document d'information: Le mythe de la perte de recettes fiscales 17

Charts/Graphiques 19

Canadian Energy Trusts: An Integral Component of the Canadian Oil and Gas Industry

Executive Summary

This report summarizes the perspective of the Coalition of Canadian Energy Trusts ("CCET") regarding the Government of Canada's announcement of October 31, 2006 with respect to energy trusts. The CCET also fully supports the initiatives of the Canadian Association of Income Funds ("CAIF") in regard to reconsideration of the tax proposals made by the Minister of Finance.

Do Energy Trusts Cause Federal Tax Leakage?

No. Federal and provincial government revenues are actually enhanced by the energy trust structure. During the past five years, CCET member trusts have generated greater taxes both provincially and federally than would have occurred had they been structured as corporations.

In 2005, the oil and gas trust sector generated over 30 percent of the tax revenue collected from publicly-traded Canadian entities in the oil and gas sector while representing only 16 percent of the revenue. Oil and gas royalty trusts have also generated over 40 percent more taxes than Canadian publicly-traded senior independent producers on a unit-of-production basis.

The capital intensity of oil and gas exploration and production generates significant tax pools. As a result, oil and gas exploration and production corporations have historically paid minimal corporate taxes. In contrast, distributions from energy trusts generate:

- current personal income taxes from Canadians;
- additional tax from compounding investment in tax-deferred accounts; and
- a 15 to 25 percent withholding tax from foreign investors.

Because most CCET unitholders live outside Alberta, where all energy trusts are based, Canadians throughout the country share in the distributions paid and their provinces of residence benefit through hundreds of millions of dollars of increased tax revenues. Alberta, in turn, receives the benefit of additional royalties on mature oil and gas producing assets, spending on goods and services in the province, employment and associated taxes, and all of the ancillary economic spin-offs associated with increased activity.

Other Tax Considerations

- As long as there is no reduction in total tax paid, sources should be irrelevant to the government, especially given that the government is currently experiencing surpluses from its tax revenue collections.
- The federal government surplus is supported by taxes being collected directly on distributions and from taxes being paid on retirement plan withdrawals.
- Canadians' retirement plans are "tax-deferred", not "tax exempt".

- Trust distributions in tax-deferred accounts act as huge savings accounts for the government and serve to increase government tax revenues because:
  - there is a gain to government revenues when trusts or other securities are held inside tax-deferred accounts; and
  - the tax cost of the contributions in any given year is offset by taxes collected on the withdrawals in any given year.
- The existing 15 to 25 percent withholding tax on distributions to foreign investors generates substantial revenues to the government, without any corresponding use of services or infrastructure.
- Should a significant portion of the trust's assets revert to foreign ownership, tax value will most likely leave the country in the form of deductible interest in Canada which will be subject to only 0 to 10 percent withholding tax and from taxation of capital gains in foreign jurisdictions and not taxed in Canada.

Do Energy Trusts Threaten Canada's Long-term Economic Growth?

On the contrary, energy trusts are the ideal model for Canada's mature hydrocarbon basins. Since their introduction in 1986, they have played a unique role in maximizing oil and gas production and reserve recovery and providing essential capital to Canada's energy industry.

The Western Canada Sedimentary Basin ("WCSB") has matured rapidly in the past twenty years. Despite record levels of drilling activity and capital spending:

- Canadian conventional light oil production has entered a decline phase with production dropping at 3.4 percent per year since 1997; and
- Canadian natural gas production has only remained flat since 2000.

Other evidence of the maturation of Canada's most prolific hydrocarbon basin is as follows:

- capital spending in conventional assets, excluding oil sands, has doubled since 2002;
- annual drilling activity has increased 500 percent since 1992;
- the cumulative number of wells drilled in the WCSB has more than doubled in the last 13 years, but with ever-diminishing returns as production per well continues to fall;
- limited incremental conventional oil opportunities exist as annual oil drilling activities have remained flat since 2002 despite significant increases in commodity prices and capital spending in the WCSB;
- with the producing well count increasing, the average per well oil productivity has declined at 4.6 percent per year since 1994;
- the basin's conventional prospects are now predominately natural gas pools, with over 70 percent of conventional wells drilled in the WCSB targeting gas in 2005; and
- natural gas production has reached a plateau as average natural gas per well productivity has declined 9.2 percent per year since 1996.

Investors expect oil and gas producers organized as corporations to grow production. Growth is increasingly difficult in the WCSB, where new gas well production can decline as much as 30 percent in the first year. This is the so-called "treadmill" effect as oil and gas producers have to reinvest much of their cash flow just to keep production flat.

Oil and gas royalty trusts have a sustainability mandate. With a successful history of optimizing assets and increasing productivity, this model has demonstrated improved capital efficiencies over exploration and production corporations with conventional WCSB operations.

For oil and gas trusts, there is an urgent requirement to reinvest cash flow to maintain production. This is one of the major differentiators of royalty trusts from business trusts.

Energy trusts have an important symbiotic relationship within the energy industry. The oil and gas royalty trusts:

- buy and enhance mature assets from senior producers;
- are the logical buyers of juniors' assets once they have proven up new reserves and seek to monetize value, often providing a catalyst for successful junior management teams to re-capitalize new companies, creating more economic activity;
- have injected over $17 billion of new capital into the energy sector in the last five years, much of which has been redistributed to the other producer sub-groups in the sector;
- have themselves invested over $15 billion in the last five years into lower risk / lower return projects aligned with the objectives of the trust's income-oriented investor base to optimize mature fields, enhancing the ultimate recovery of Canada's oil and gas resources; and
- have repatriated approximately $10 billion of assets from foreign control during the past ten years. Many of these assets are being aggressively optimized by the energy trusts, providing additional production and reserves with minimal impact to the environment.

The government's proposed tax changes would force trusts back into a corporate structure that is less efficient for mature oil and gas assets, reducing tax revenue for both provincial and federal governments.

Evolution of Canada's Energy Industry

Conventional finding and development costs are up substantially in the last five years, while unit operating costs have more than doubled. The combination of higher costs and lower production and reserve expectations has made it more difficult for energy producers to invest profitably in the WCSB. Those factors have driven senior producers to seek their growth opportunities outside Canada, to reduce their production growth expectations in the WCSB and to pursue development of Alberta's oil sands.

Senior producers and their peers have been selling their mature WCSB properties to energy trusts, which have become expert at maximizing the resource recovery out of these mature reservoirs. With the lower cost structure and lower cost of capital that results from the alignment of unitholder objectives to the asset base and the business plan, energy trusts are able to exploit and extend mature property opportunities that would be uneconomic to other producers. This provides more oil and natural gas from existing pools without intensive capital and infrastructure development of the type required for oil sands development. From an environmental point of view, a considerable

number of these mature properties conserve waste gases, utilize efficient power sources and have significant potential for greenhouse gas sequestration.

Although newer Canadian conventional hydrocarbon basins outside the WCSB are promising, they remain underexploited due to a number of factors. These include remoteness from markets, lack of infrastructure or unsettled land claims, such as is the case with the Mackenzie Valley and Delta; a lack of new discoveries, such as in offshore Newfoundland; and moratoriums on exploration such as offshore BC. Optimal recovery from the WCSB remains critical to Canada's conventional oil and gas industry.

Environmental Considerations

Perhaps the most significant unintended consequence of the government's proposed tax changes relates to the environment, which is important to all Canadians. Canada's greenhouse gas ("GHG") challenges are well documented. As the WCSB has matured, ownership and control of the vast majority of Canada's legacy conventional oil reservoirs has transferred to the oil and gas trust sector. The large corporations chose not to retain control of these properties and pursue enhanced oil recovery ("EOR") activities through CO_2 injection, instead selling the majority of these large 'in-place' oil reserve assets to the trusts.

The oil and gas trust sector's low cost of capital and business model has allowed these projects to become more attractive economically such that trusts are now at the forefront of CO_2 sequestration initiatives. In two large fields alone, Pembina and Redwater, CO_2 EOR projects could reduce emissions of GHG to the atmosphere by 30,000 tonnes per day, or 11 million tonnes annually. These projects represent the only truly meaningful opportunities to dramatically reduce Canada's GHG emissions in the near term.

Unfortunately these projects would be targeted to come on stream around 2011, just as the government's revised tax treatment for trusts would come into effect. The proposed changes will drive energy trusts back into a corporate model. As history has shown, this business model and a growth-oriented investor base is not aligned with the pursuit of CO_2 EOR projects in Alberta. At the very least these projects will be delayed but more likely many may not proceed at all.

Social Considerations

Canadian energy trusts focus on optimizing existing conventional oil and gas pools. This focus on optimization extends the effective working life of mature oil and gas fields, providing continued direct and indirect economic benefits, including future employment opportunities and municipal and county taxes, to the many Western Canadian communities where trusts operate as well as to the provincial treasuries. Additionally it creates new productivity in areas with infrastructure, gas conservation and future potential for greenhouse gas sequestration.

Other Unintended Consequences

Whenever major changes are made to government policies without consultation of affected parties, unintended consequences result. In this case, these include:

- massive capital losses to millions of individual investors, on the order of $14 billion, and the associated lost tax revenue;
- reduced or lost income for millions of investors, many of whom depend on this income to live;
- a ripple effect of reduced income for economic spending and lost investment value for millions of Canadians, including charitable organizations;
- exposing Canadian corporations to leveraged buy-out groups seeking to acquire intermediate-sized corporations;
- loss of head office jobs as management control leaves the country;
- a shifting of focus from implementing improved, energy-efficient optimization methods on existing developed pools to less energy-efficient, grassroots mega projects. This in turn imposes tremendous strain on infrastructure, available labour and project costs; and
- ultimately reduced production and lower recovery of Canada's oil and gas reserves.

Without the trust structure companies will be forced to choose higher return grassroots mega projects over lower return optimization of mature fields. With the trust structure both types of projects can exist in harmony, ultimately maximizing the recovery of Canada's hydrocarbon resources.

Did Canada Stand Alone in its Treatment of Trusts Before These Changes?

No. The U.S. did eliminate flow-through entities ("FTEs") in 1987 but provided a ten-year transition period, plus life thereafter upon electing to pay a 3.5 gross income tax. This to be compared with the four years proposed in the "Tax Fairness Plan". Further, the U.S. excluded Real Estate Investment Trusts ("REITs") and ***explicitly exempted resource industries from the measures.***

Ironically, the government's proposed new tax will effectively eliminate the trust structure in Canada's resource sector just as that structure expands in the U.S.
Acting consistently with the U.S. would mean exempting the resource sector and providing other trusts with a ten year transition period.

Conclusions

Canadian energy trusts are an integral component of the Canadian oil and gas industry with a twenty year history of operations in the WCSB and a significant investment vehicle for Canadians in all provinces. The government's proposed change in the tax treatment of energy trusts effective January 1, 2011 will effectively abolish this sector despite:

- No firm evidence that tax leakage is occurring from the energy trusts;
- Strong evidence that government tax revenues are being enhanced by energy trusts;
- Irrefutable evidence that the energy trust sector has demonstrated enhanced productivity when managing mature assets;
- A more suitable business model for the mid-cap sector of a rapidly maturing sedimentary basin;
- Repatriation of $10 billion in previously foreign controlled assets by the trust sector;

- Competition in a continental industry modeled after Canadian energy trusts which have already acquired Canadian assets;
- Providing access to western Canadian resource revenue to individuals and governments across Canada; and
- Trusts being the primary entities looking to materially reduce Canada's GHG emissions through CO_2 enhanced oil recovery and sequestration projects.

Energy trusts are different from other trusts by virtue of their very high reinvestment requirements and their role in maintaining Canadian oil and gas production. The proposed changes will have many unintended effects, including the diminution of Canada's energy supply.

Exempting energy trusts from the proposed tax changes is the only sensible course of action for this government. Failure to do so will be counter-productive to the government's own stated reasons for acting.

Les fiducies énergétiques canadiennes : Partie intégrante de l'industrie canadienne du pétrole et du gaz

Sommaire

Le présent rapport résume le point de vue de la Coalition canadienne des fiducies de l'énergie (CCFE) sur l'annonce faite par le gouvernement du Canada le 31 octobre 2006 au sujet des fiducies énergétiques. La CCFE soutient entièrement les initiatives de l'Association canadienne des fonds de revenu (ACFR) concernant le réexamen de la proposition du ministère des Finances relative au traitement fiscal de ces fiducies.

Les fiducies énergétiques occasionnent-elles une perte de revenus fiscaux pour le gouvernement fédéral?

Non. La structure des fiducies énergétiques permet plutôt d'augmenter les recettes des gouvernements fédéral et provinciaux. Au cours des cinq dernières années, les fiducies membres de la CCFE ont généré davantage de recettes fiscales au niveau provincial et fédéral que si elles avaient été des sociétés.

En 2005, les fiducies des secteurs du pétrole et du gaz ont généré plus de 30 % des revenus fiscaux provenant des sociétés canadiennes cotées en Bourse de ces secteurs en ne comptant que pour 16 % des revenus. En outre, les fiducies de redevances pétrolières et gazières ont produit des recettes fiscales au moins 40 % supérieures à celles des principaux producteurs canadiens indépendants cotés en Bourse en termes d'unités de production.

L'intensité du capital de l'industrie de l'exploration et de la production pétrolière et gazière génère d'importantes assiettes fiscales. En conséquence, les sociétés d'exploration et de production pétrolière et gazière ont toujours payé un minimum d'impôt sur le revenu. En revanche, les attributions provenant des fiducies énergétiques procurent des recettes fiscales sous forme :

- d'impôt sur le revenu des particuliers payé par la population canadienne;
- d'impôt supplémentaire attribuable à l'effet cumulatif de l'investissement dans des comptes d'impôt différé;
- de retenue d'impôt de 15 à 25 % applicable aux investisseurs étrangers.

Étant donné que la plupart des détenteurs d'unités de la CCFE vivent en dehors de l'Alberta, où toutes les fiducies énergétiques sont situées, les attributions payées sont partagées par l'ensemble des Canadiens, et leur province de résidence récolte des centaines de millions de dollars de revenus fiscaux supplémentaires. De son côté, l'Alberta bénéficie de redevances additionnelles sur les actifs producteurs de pétrole et de gaz qui sont parvenus à maturité, des dépenses en produits et services effectuées dans la province, de la perception des impôts sur les salaires et des taxes connexes ainsi que de toutes les retombées économiques qui sont liées à une activité accrue.

Autres considérations fiscales

- Tant que le total des impôts payés au gouvernement ne diminue pas, ce dernier ne devrait pas se soucier d'où ils proviennent, d'autant plus qu'il a actuellement des surplus de recettes fiscales.
- Les surplus du gouvernement fédéral sont alimentés par l'impôt perçu directement sur les attributions et l'impôt versé sur les retraits des régimes de pension.
- Les régimes de pension canadiens font l'objet d'un impôt différé; ils ne sont pas exonérés d'impôt.
- Les attributions provenant des fiducies qui sont dans des comptes d'impôt différé représentent un imposant compte d'épargne pour le gouvernement et servent à accroître les recettes fiscales de ce dernier, étant donné que :
  - les revenus du gouvernement augmentent lorsque des attributions de fiducies ou d'autres titres sont détenus dans des comptes d'impôt différé;
  - le coût aux fins de l'impôt des attributions pour une année donnée est compensé par l'impôt recouvré sur les retraits effectués cette même année.
- La retenue d'impôt actuelle de 15 à 25 % sur les attributions aux investisseurs étrangers procure des revenus importants au gouvernement sans contrepartie sur les plans de la prestation de services ou de l'utilisation d'infrastructures.
- Dans l'éventualité où une partie importante des actifs de la fiducie retournerait à des intérêts étrangers, la valeur fiscale quitterait fort probablement le pays sous forme d'intérêt déductible au Canada, qui serait assujetti à une retenue à la source de 0 à 10 % seulement ainsi qu'à l'imposition des gains en capital dans les pays étrangers tout en n'étant pas imposé au Canada.

Les fiducies énergétiques menacent-elles la croissance économique à long terme du Canada?

Au contraire, les fiducies énergétiques constituent le modèle idéal pour les bassins d'hydrocarbures du pays qui sont parvenus à maturité. Depuis leur introduction en 1986, elles ont joué un rôle spécifique dans la maximisation de la production pétrolière et gazière et de la récupération des réserves, tout en fournissant des capitaux essentiels à l'industrie énergétique canadienne.

Le bassin sédimentaire de l'Ouest canadien (BSOC) est arrivé rapidement à maturité au cours des vingt dernières années. Malgré les records établis en matière d'activités de forage et de dépenses en capital :

- la production de pétrole léger classique est entrée dans une phase de déclin au Canada; elle diminue de 3,4 % par année depuis 1997;
- la production canadienne de gaz naturel demeure stable depuis 2000.

Voici d'autres preuves du niveau de maturité auquel sont parvenus les bassins d'hydrocarbures canadiens les plus prolifiques :

- les dépenses en capital dans les actifs classiques, sauf les sables bitumineux, ont doublé depuis 2002;
- les activités de forage annuelles ont crû de 500 % depuis 1992;
- le nombre cumulatif de puits forés dans le BSOC a plus que doublé au cours des treize dernières années, mais leur rendement est toujours décroissant, la production par puits continuant à décliner;

- les occasions supplémentaires relatives au pétrole classique sont limitées, car les activités de forage pétrolier annuelles sont stables depuis 2002 en dépit des hausses importantes des prix des produits de base et des dépenses en capital dans le BSOC;
- à cause du nombre accru de puits en production, la productivité moyenne par puits de pétrole a diminué pour se situer à 4,6 % par an depuis 1994;
- les zones actuellement prometteuses quant aux ressources classiques sont principalement des bassins de gaz naturel, car plus de 70 % des puits conventionnels forés dans le BSOC en 2005 devaient servir à extraire du gaz naturel;
- la production de gaz naturel a atteint un plateau, puisque la productivité moyenne par puits de gaz naturel a diminué de 9,2 % par année depuis 1996.

Les investisseurs s'attendent à ce que les producteurs de pétrole et de gaz naturel ayant adopté une structure d'entreprise accroissent leur production. La croissance s'avère de plus en plus difficile dans le BSOC, où la production d'un nouveau puits de gaz naturel peut aller jusqu'à décroître de 30 % au cours de la première année. C'est ce qu'on appelle « l'effet tapis roulant » à cause duquel les producteurs de pétrole et de gaz naturel doivent réinvestir une grande partie de leurs rentrées de fonds seulement pour maintenir leur niveau de production.

Les fiducies de redevances pétrolières et gazières ont un mandat à l'égard de la durabilité. Ayant réussi dans le passé à optimiser les actifs et à accroître la productivité, ce modèle de fonctionnement a permis d'obtenir une meilleure rentabilité des capitaux que les sociétés d'exploration et de production traditionnelles ayant des activités dans le BSOC.

Pour les fiducies des secteurs du pétrole et du gaz, il est urgent de réinvestir les rentrées de fonds en vue de maintenir le niveau de production. Voilà l'un des principaux éléments qui différencient les fiducies de redevances des fiducies d'entreprise.

Les fiducies énergétiques ont une importante relation symbiotique au sein de l'industrie énergétique. Les fiducies de redevances pétrolières et gazières :

- achètent des principaux producteurs des actifs parvenus à maturité et accentuent la valeur de ces derniers;
- s'avèrent les acheteurs naturels des actifs de sociétés à petite capitalisation une fois qu'elles sont en mesure d'établir de nouvelles réserves et d'en établir la valeur pécuniaire, et poussent souvent les équipes de gestion débutantes qui ont du succès à refinancer de nouvelles entreprises, créant ainsi une intensification de l'activité économique;
- ont injecté plus de 17 milliards de dollars de nouveau capital dans le secteur de l'énergie au cours des cinq dernières années, dont une grande partie a été redistribuée aux autres sous-groupes du producteur dans le secteur;
- ont eux-mêmes investi plus de 15 milliards de dollars au cours des cinq dernières années dans des projets à faible rendement ou dont les risques sont peu élevés, en conformité avec les objectifs du bassin d'investisseurs de la fiducie, qui sont axés sur les revenus et qui consistent à optimiser les champs parvenus à maturité ainsi qu'à améliorer la récupération ultime des ressources pétrolières et gazières du Canada;

- ont rapatrié environ 10 milliards de dollars d'actifs sous contrôle étranger au cours des dix dernières années. Bon nombre de ces actifs sont optimisés de façon dynamique par les fiducies énergétiques, ce qui accroît la production et les réserves, tout en ayant le moins de répercussions possibles sur l'environnement.

Les changements proposés par le gouvernement relativement au traitement fiscal forceraient les fiducies à adopter, comme avant, la structure d'une société, ce qui s'avérerait moins efficace pour les actifs parvenus à maturité des secteurs du pétrole et du gaz et réduirait les recettes fiscales des gouvernements fédéral et provinciaux.

Évolution de l'industrie énergétique du Canada

Les frais de découverte et de mise en valeur relatifs aux sources conventionnelles ont beaucoup augmenté depuis cinq ans, alors que les coûts de fonctionnement unitaires ont plus que doublé. La hausse des coûts, combinée à la diminution de la production et des réserves prévues, a compliqué les choses pour les producteurs d'énergie qui désirent faire des investissements rentables dans le BSOC. Ces facteurs ont amené les principaux producteurs à chercher des possibilités de croissance hors du Canada, à réduire leurs attentes face à la croissance de la production dans le BSOC et à poursuivre le développement des sables bitumineux en Alberta.

Les principaux producteurs et d'autres intervenants ont vendu leurs propriétés parvenues à maturité dans le BSOC à des fiducies énergétiques, lesquelles sont devenues des spécialistes de la maximisation de la récupération des ressources dans les réservoirs parvenus à maturité. Grâce à la structure moins coûteuse et au plus faible coût du capital qui découlent de l'adéquation des objectifs des détenteurs d'unités à l'ensemble des actifs et au plan d'activités, les fiducies énergétiques sont en mesure d'exploiter et d'élargir les possibilités des propriétés parvenues à maturité, alors que cela serait peu rentable pour d'autres producteurs. Cette structure permet de puiser plus de pétrole et de gaz naturel dans les bassins actuels sans qu'il soit nécessaire de faire des dépenses considérables et d'avoir des infrastructures de mise en valeur du genre de celles qui sont requises pour les sables bitumineux. D'un point de vue environnemental, un nombre considérable de ces propriétés parvenues à maturité conservent les gaz résiduels, utilisent des sources d'énergie efficientes et ont un potentiel considérable de stockage des gaz à effet de serre (GES).

Bien qu'au Canada des bassins d'hydrocarbures classiques plus récents situés hors du BSOC se révèlent prometteurs, ils demeurent sous-exploités en raison d'un certain nombre de facteurs. Parmi ceux-ci, nous trouvons l'éloignement des marchés, le manque d'infrastructures ou des revendications territoriales en suspens (p. ex., dans la vallée et le delta du Mackenzie), la rareté des nouvelles découvertes (p. ex., au large de Terre-Neuve-et-Labrador) et la suspension des activités d'exploration (p. ex., au large de la Colombie-Britannique). La récupération optimale des ressources du BSOC demeure critique pour l'industrie canadienne du pétrole et du gaz classiques.

Enjeux environnementaux

La conséquence inattendue la plus importante des changements proposés par le gouvernement relativement au traitement fiscal est probablement leur incidence sur l'environnement, qui est un enjeu important pour tous les Canadiens. Les défis liés aux

gaz à effet de serre présents au pays sont bien étayés. Le BSOC étant parvenu à maturité, la propriété et le contrôle de la vaste majorité des réservoirs de pétrole classique patrimoniaux du Canada ont été transférés aux fiducies des secteurs du pétrole et du gaz. Les grandes entreprises ont préféré ne pas garder le contrôle de ces propriétés ni poursuivre les travaux de récupération assistée des hydrocarbures (RAH) par injection de CO_2 et ont plutôt choisi de vendre aux fiducies la majorité de ces importantes réserves de pétrole.

Grâce à leur faible coût du capital et à leur modèle de fonctionnement, les fiducies des secteurs du pétrole et du gaz ont permis à de tels projets de devenir plus intéressants sur le plan économique de façon que les fiducies sont maintenant en première ligne des initiatives de séquestration de CO_2. La mise en œuvre de projets de RAH par injection de CO_2 dans deux grands gisements seulement, soit Pembina et Redwater, pourrait permettre de réduire de 30 000 tonnes par jour ou de 11 millions de tonnes par année les émissions de GES dans l'atmosphère. Ces projets représentent la seule possibilité vraiment sérieuse de réduire considérablement les émissions de GES à court terme au pays.

Malheureusement, la mise en œuvre de ces projets devrait avoir lieu vers 2011, au moment où les nouvelles règles du gouvernement relatives au traitement fiscal des fiducies entreront en vigueur. Les changements qu'il propose ramèneront les fiducies énergétiques vers une structure d'entreprise.

Comme l'a toutefois démontré l'histoire, ce modèle de fonctionnement, jumelé à un bassin d'investisseurs axés sur la croissance, n'est pas en adéquation avec la mise en œuvre de projets de RAH par injection de CO_2 en Alberta. Au minimum, ces projets seront retardés, mais il est encore plus probable qu'un bon nombre d'entre eux ne verront jamais le jour.

Considérations sociales

Au Canada, les fiducies énergétiques sont centrées sur l'optimisation des bassins actuels de pétrole et de gaz naturel classiques. Cette orientation vers l'optimisation permet de prolonger la durée de vie utile des champs de pétrole et de gaz parvenus à maturité, de procurer des avantages économiques directs et indirects de façon durable (notamment des perspectives d'emploi futures et des taxes à percevoir par les municipalités ou par les comtés) dont profiteront les nombreuses collectivités de l'Ouest canadien où les fiducies sont exploitées en plus de profiter au fisc des provinces. De plus, elle permet d'augmenter la productivité dans des secteurs possédant des infrastructures et la possibilité de conserver le gaz naturel et de séquestrer éventuellement les gaz à effet de serre.

Autres conséquences inattendues

Chaque fois que des changements majeurs sont apportés à des politiques de l'État sans consultation préalable des parties concernées, des conséquences inattendues en résultent. Dans le cas présent, voici quelques-unes des conséquences en question :

- des pertes en capital considérables pour des millions de particuliers investisseurs, qui s'élèveront à 14 milliards de dollars, auxquelles s'ajoutera une perte de revenus fiscaux correspondante;

- une diminution ou une perte de revenu pour des millions d'investisseurs et un bon nombre d'entre eux comptent sur ce revenu pour vivre;
- les revenus plus faibles entraîneront une diminution des dépenses et de la valeur des investissements de millions de Canadiens, ce qui touchera notamment les organisations caritatives;
- l'exposition des entreprises canadiennes à des groupes exerçant des prises de contrôle par emprunt et cherchant à acquérir des sociétés de taille intermédiaire;
- la perte d'emplois dans les sièges sociaux des entreprises dont le contrôle de la gestion n'est plus effectué au pays;
- un changement d'orientation par lequel on délaisserait la mise en œuvre des méthodes d'optimisation améliorées et économes sur le plan énergétique qui sont actuellement appliquées aux bassins exploités pour miser plutôt sur des nouveaux mégaprojets moins efficaces énergétiquement. Ce changement impliquerait des contraintes énormes touchant les infrastructures, la main-d'œuvre disponible et le coût des projets;
- au bout du compte, une production réduite et une faible récupération des réserves de pétrole et de gaz naturel au Canada.

Si elles ne sont pas constituées en fiducies, les entreprises seront forcées d'opter pour des nouveaux mégaprojets présentant un rendement plus élevé que celui de l'optimisation des champs parvenus à maturité. La structure des fiducies permet aux deux types de projets de coexister en harmonie et, au bout du compte, de maximiser la récupération des ressources en hydrocarbures du pays.

Avant ces changements, le Canada faisait-il cavalier seul quant au traitement fiscal des fiducies?

Non. États-Unis ont éliminé les entités intermédiaires en 1987, mais ont accordé un délai de dix ans pour la transition, puis une période illimitée par la suite à la condition de payer un impôt sur le revenu brut de 3,5 %. Quant à lui, le *Plan d'équité fiscal* du gouvernement canadien propose une période transitoire de quatre ans. En outre, les États-Unis ont exclu les sociétés de placement immobilier et ***ont explicitement exclu les industries primaires de ces mesures.***

Ironie du sort, le nouveau régime d'imposition proposé par le gouvernement éliminera en fait la structure des fiducies dans le secteur des ressources naturelles canadien au moment même où cette structure prend de l'ampleur aux États-Unis. Pour aligner nos mesures sur celles des Américains, il faudrait exempter le secteur des ressources naturelles et accorder aux autres fiducies une période transitoire de dix ans.

Conclusions

Au Canada, les fiducies énergétiques font partie intégrante de l'industrie canadienne du pétrole et du gaz, puisqu'elles sont actives depuis une vingtaine d'années dans le BSOC et sont un moyen de placement important pour les Canadiens de toutes les provinces. Les changements proposés par le gouvernement relativement au traitement fiscal des fiducies énergétiques et dont l'entrée en vigueur est fixée au 1er janvier 2011 donneront lieu dans la pratique à l'abolition de ce secteur malgré les faits suivants :

- il n'existe aucune preuve convaincante que les fiducies énergétiques occasionnent une perte de revenus fiscaux;

- il existe une preuve solide que les fiducies énergétiques permettent d'améliorer les recettes fiscales du gouvernement;
- il est indéniable que le secteur des fiducies énergétiques obtient une productivité accrue pour ce qui est de la gestion d'actifs parvenus à maturité;
- les fiducies représentent un modèle de fonctionnement plus approprié pour le secteur à moyenne capitalisation se trouvant dans un bassin sédimentaire qui arrive rapidement à maturité;
- les fiducies de redevances pétrolières et gazières ont rapatrié 10 milliards de dollars d'éléments d'actif auparavant sous contrôle étranger;
- la concurrence dans une industrie établie à l'échelle du continent s'inspire des fiducies énergétiques au Canada ayant déjà acquis des actifs canadiens;
- elles donnent accès aux particuliers et aux gouvernements de l'ensemble du Canada à des revenus tirés des ressources de l'Ouest canadien;
- les fiducies sont les principales entités cherchant à réduire de façon importante les émissions de GES au Canada par des projets visant l'amélioration du stockage et de la récupération des ressources pétrolières au moyen de CO_2.

Les fiducies énergétiques diffèrent des autres fiducies en raison de leurs exigences très élevées en matière de réinvestissement et du rôle qu'elles jouent dans le maintien du niveau de production de l'industrie canadienne du pétrole et du gaz. Les changements proposés par le gouvernement auront de nombreux effets inattendus, notamment la diminution de l'approvisionnement en énergie au pays.

L'exemption des fiducies énergétiques des changements proposés relativement au traitement fiscal constitue le seul plan d'action avisé pour le gouvernement en place. S'il néglige d'agir ainsi, il obtiendra l'effet contraire à l'effet recherché par les mesures proposées.

Backgrounder: Foreign Ownership of Energy Sector

Document d'information: La propriété étrangère dans le secteur de l'énergie

	*Share of Production *Pourcentage de la production totale	Mind and Management	Foreign Ownership
Junior Companies **Sociétés à petite capitalisation**	< 5 %	**Canadian** **Canadien**	< 50%
Energy Trusts **Fiducies de l'énergie**	15%	**Canadian** **Canadien**	~ 50%
Senior Producers** **Principaux producteurs** **	> 80%	**Canadian/Foreign** **Canadien/Étranger**	> 50 %

*Includes production from oil sands / Comprend la production des sables bitumineux.
** E.g. Exxon Mobil, EnCana, Shell, etc. / Par exemple, Exxon Mobil, EnCana, Shell

Backgrounder: Tax Revenue Derived from Foreign-Owned Energy Assets

Document d’information: Recettes fiscales provenant d'actifs appartenant à des étrangers dans le secteur de l'énergie

	Canadian Tax Revenue **Pourcentage des recettes fiscales canadiennes**
Capital Gains on shares of corporations **Gains en capital sur des actions de sociétés**	0 %
Interest payments within corporate structure **Paiement d'intérêt dans le cadre d'une structure d'entreprise**	0-10 %
Withholding tax on trust distributions **Retenue d'impôt à la source sur les distributions provenant des fiducies**	15 %

Backgrounder: The Myth of Tax Leakage

Distributions paid to tax deferred accounts

- Department of Finance Analysis – treated as tax exempt; zero contribution to tax revenue
- Reality – significant taxes paid upon withdrawal; current year taxes on withdrawals significantly greater than deductions for current year contributions

Taxes paid by energy corporations versus energy trusts.

- Finance Minister stated average effective corporate tax rate for oil and gas companies is 6.6 %.
- Withholdings on foreign distributions is 15 %.
- Individual personal tax rate is 0% to 46 %.
- ENERGY TRUSTS ENHANCE GOVERNMENT TAX REVENUE.

Document d'information: Le mythe de la perte de recettes fiscales

Distributions versées à des comptes d'impôt différé

- Analyse du ministère des Finances : exonérées d'impôt; ne contribuent aucunement aux recettes fiscales
- Dans la réalité, des sommes importantes sont payées sous forme d'impôt lorsqu'on effectue un retrait; pour l'année courante, l'impôt perçu sur les retraits est beaucoup plus important que les déductions relatives aux contributions.

Impôt payé par les entreprises œuvrant dans le secteur de l'énergie comparativement à l'impôt payé par les fiducies de l'énergie

- Le ministre des Finances a déclaré que le taux moyen réel d'imposition des sociétés œuvrant dans les secteurs du pétrole et du gaz naturel est de 6,6 %.
- La part des recettes fiscales provenant des distributions versées à des étrangers est de 15 %.
- Le taux d'imposition des particuliers se situe entre 0 et 46 %.
- LES FIDUCIES DE L'ÉNERGIE PERMETTENT D'AUGMENTER LES RECETTES FISCALES DU GOUVERNEMENT.

Charts/Graphiques

Western Canadian Sedimentary Basin: A Mature Basin With Conventional Production in Decline
Bassin sédimentaire de l'Ouest canadien: Un bassin à maturité avec une production classique en déclin

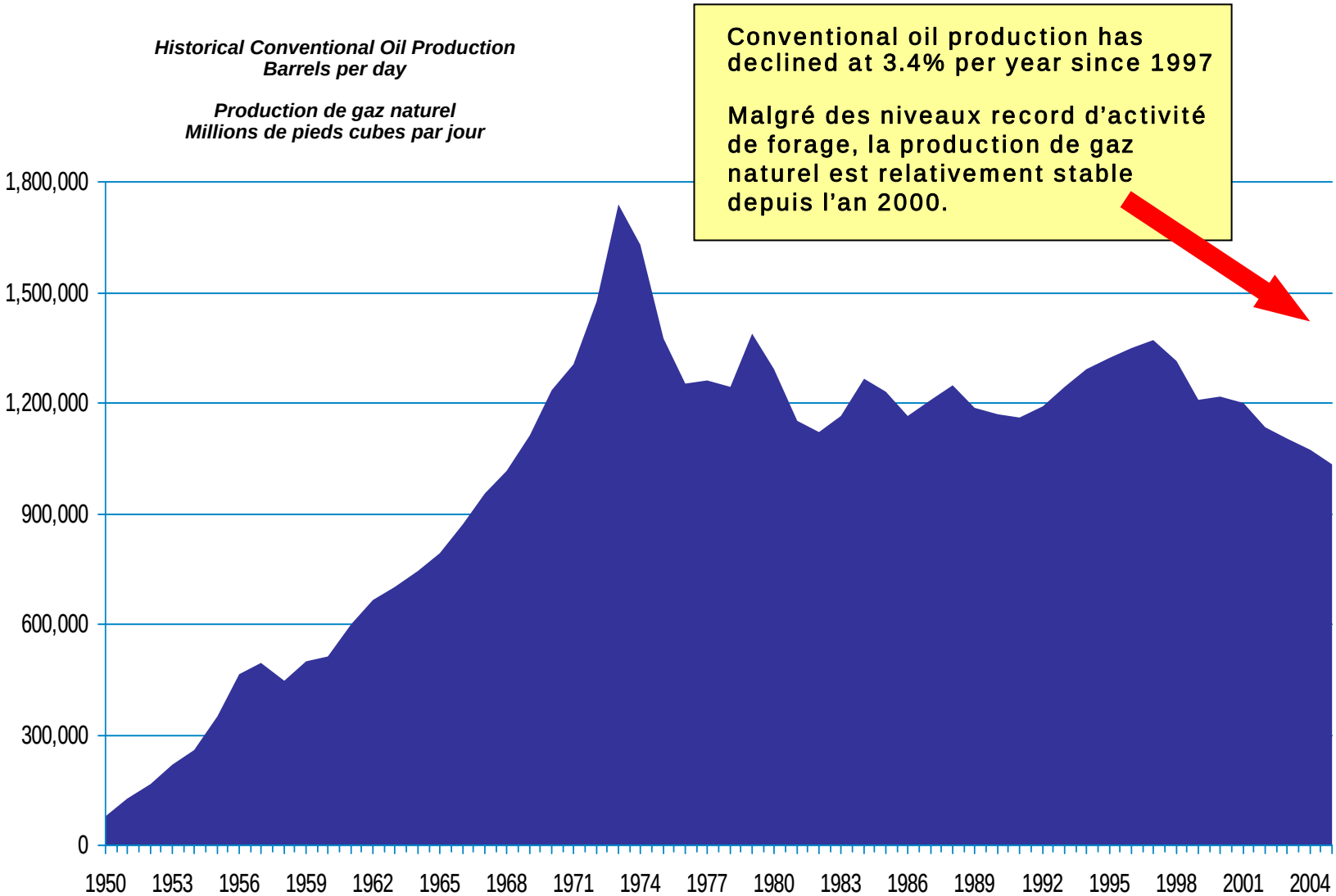

Source – Canadian Association of Petroleum Producers

A Mature Basin With Conventional Production In Decline

Bassin sédimentaire de l'Ouest canadien
Un bassin parvenu à maturité avec une production classique en déclin

Historical Conventional Oil Production
Barrels per day

Source – Canadian Association of Petroleum Producers

Historique de la production de pétrole classique
Barils par jour

Source : Association canadienne des producteurs pétroliers

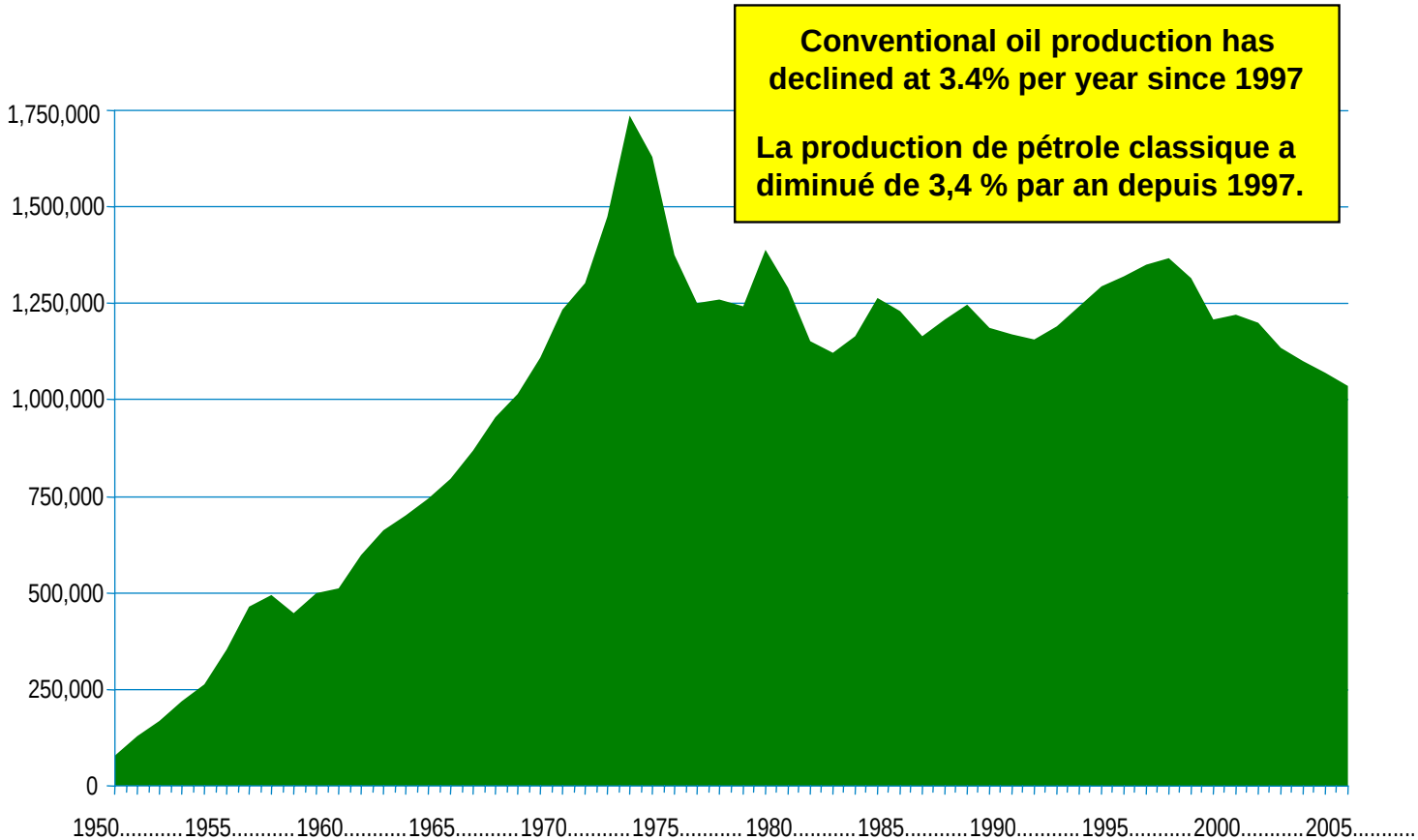

Western Canadian Sedimentary Basin: A Mature Basin With Conventional Production in Decline
Bassin sédimentaire de l'Ouest canadien: Un bassin à maturité avec une production classique en déclin

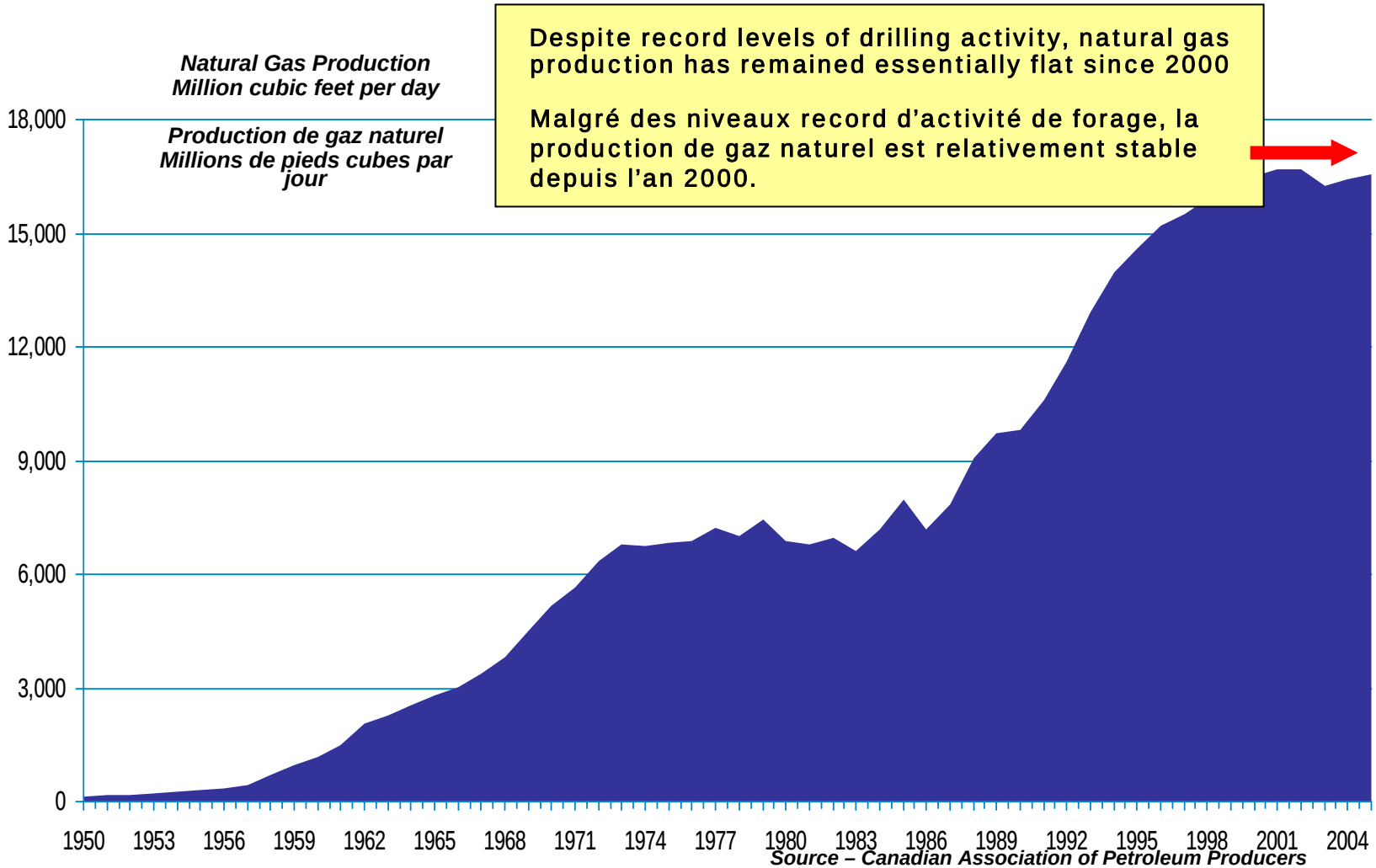

Western Canadian Sedimentary Basin
A Mature Basin With Conventional Production In Decline

Bassin sédimentaire de l'Ouest canadien
Un bassin parvenu à maturité avec une production classique en déclin

Historical Natural Gas Production
Thousand cubic feet per day per well

Historique de la production de gaz naturel
En milliers de pieds cubes par jour par puits

Source – Canadian Association of Petroleum Producers

Source : Association canadienne des producteurs pétroliers

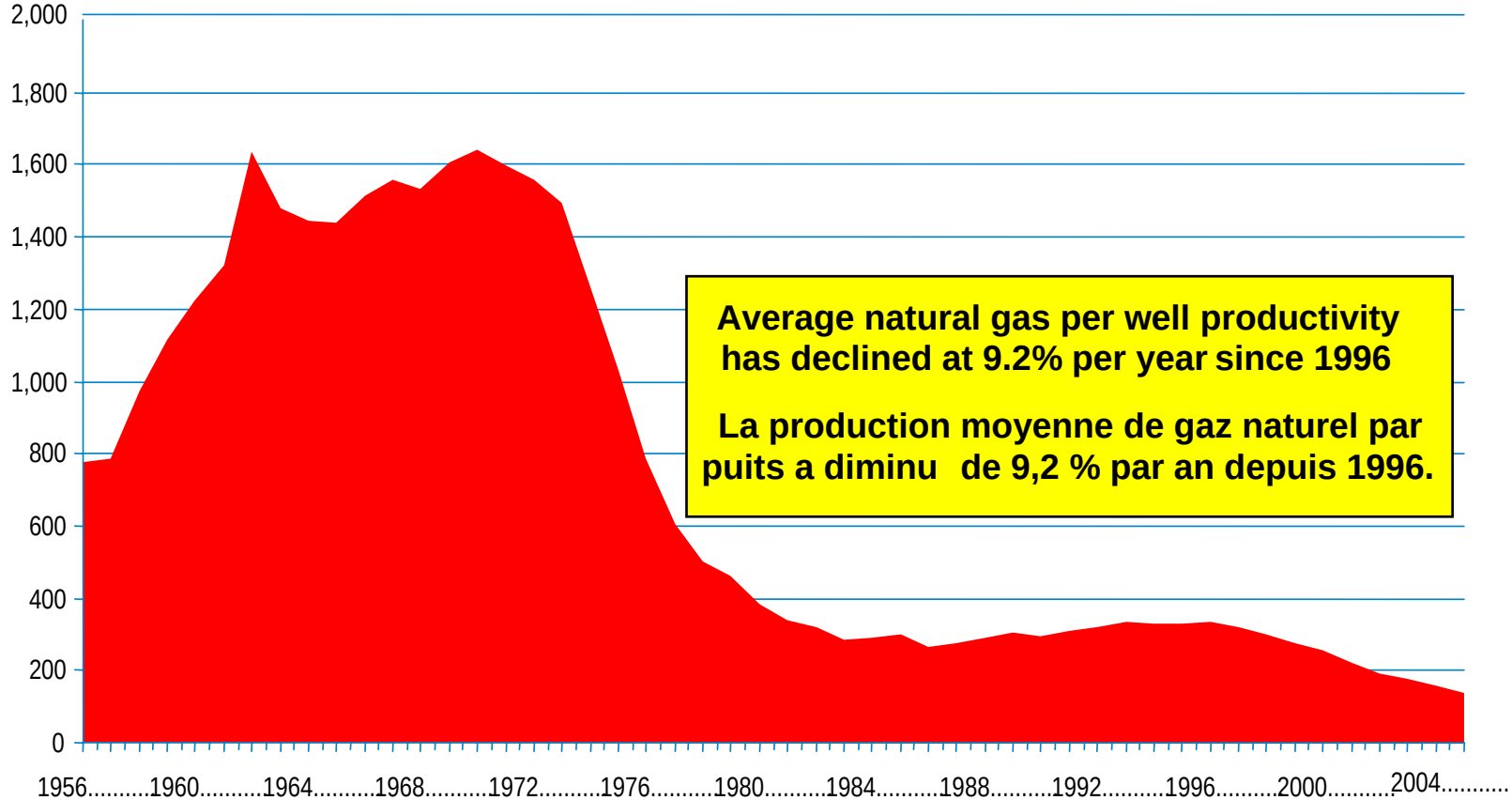

Improved Productivity

Productivité améliorée

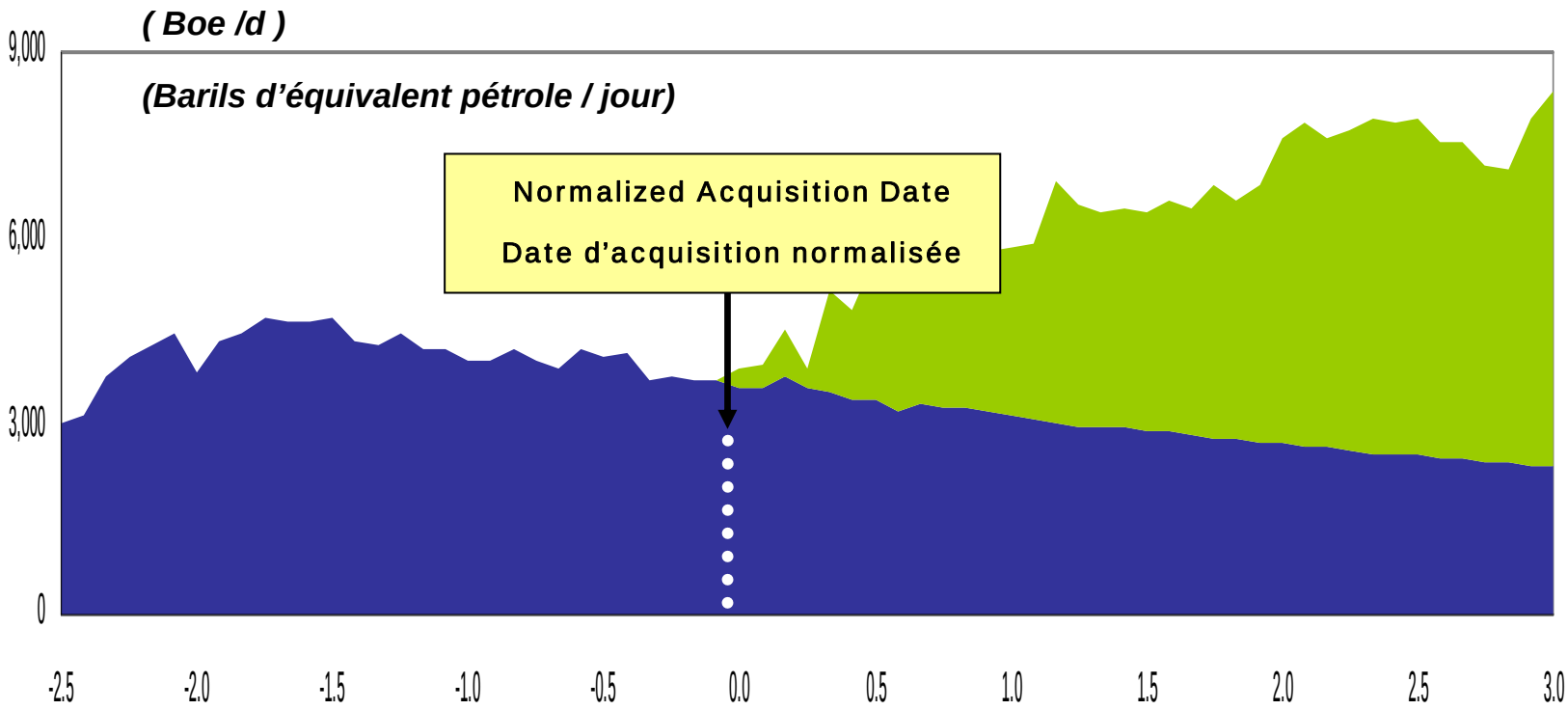

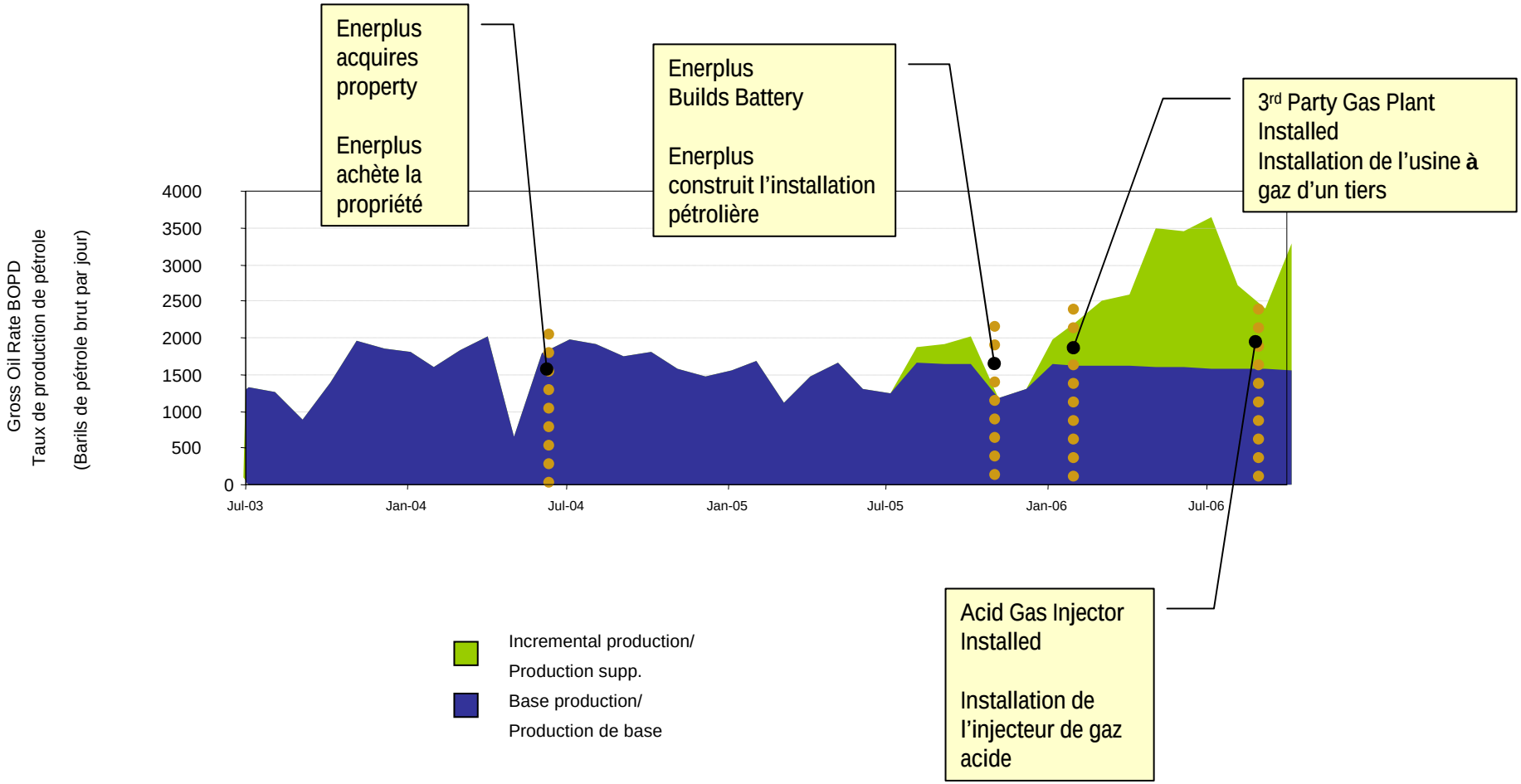
Enerplus acquires property
Enerplus achète la propriété
Enerplus Builds Battery
Enerplus construit l'installation pétrolière
3rd Party Gas Plant Installed
Installation de l'usine à gaz d'un tiers
Acid Gas Injector Installed
Installation de l'injecteur de gaz acide
Gross Oil Rate BOPD
Taux de production de pétrole
(Barils de pétrole brut par jour)
4000
3500
3000
2500
2000
1500
1000
500
0
Jul-03
Jan-04
Jul-04
Jan-05
Jul-05
Jan-06
Jul-06
Incremental production/
Production supp.
Base production/
Production de base